

Le 3 mai 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Le premier ministre a déclaré hier qu'il avait répondu la semaine dernière à toutes les questions portant sur les évaluations foncières pendant la période des questions. Il a indiqué qu'il avait répondu à chacune des questions. Ce n'est pas ce que mes notes semblent indiquer. J'aurai peut-être recours à une révision judiciaire pour confirmer l'exactitude de mes notes, mais je suis assez persuadé qu'elles sont exactes.

Bien sûr, le premier ministre a aussi affirmé que son cabinet n'avait joué aucun rôle dans le scandale des évaluations foncières, mais nous avons ensuite appris que le premier ministre avait effectivement ordonné toute l'affaire au départ. Je lui accorderai toutefois le bénéfice du doute, même si des milliers d'autres personnes n'en feront pas autant. Peut-être que le premier ministre ne connaît simplement pas la différence.

Pour l'édification du premier ministre, je vais expliquer la différence entre une réaction et une vraie réponse. Par exemple, je vais demander au premier ministre à quel moment les membres du Cabinet ont pris connaissance du traitement accéléré des évaluations. Or, si le premier ministre ne répond pas par une date, il ne s'agit pas d'une réponse, mais plutôt d'une réaction. Le premier ministre va-t-il nous donner une date aujourd'hui? Merci.

L'hon. M. Gallant : Chaque année depuis 2011, le processus d'évaluation foncière entaché de problèmes a occasionné des milliers d'erreurs. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux. Chacune des erreurs a causé de l'incertitude, à tout le moins des inconvénients et, dans certains cas, des difficultés financières pour les familles et les gens un peu partout au Nouveau-Brunswick ; nous devons donc régler les problèmes une fois pour toutes.

Je ferais valoir que le chef de l'opposition pose des questions et que nous y répondons. Le simple fait qu'il n'aime pas nos réponses ne signifie pas que nous ne répondons pas aux questions. Nous répondons aussi aux questions d'une manière que nous jugeons responsable, car nous devrions tous donner à l'ancien juge Robertson le temps nécessaire pour qu'il mène son examen indépendant et exhaustif de ce qui s'est passé cette saison pour que des milliers d'erreurs soient commises et de ce qui s'est passé chaque saison, dans le domaine des évaluations foncières, pour que des milliers d'erreurs soient commises depuis 2011. Nous réglerons les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : La question était : À quel moment les membres du Cabinet ont-ils pris connaissance du traitement accéléré des évaluations? Or, il faudrait une heure, une date. Nous n'avons pas obtenu de date ; nous n'avons donc pas obtenu de réponse. Aucune réponse n'a été obtenue



jusqu'ici à une question posée aujourd'hui. Voilà qui correspond au bilan, à celui de la semaine dernière et de cette semaine.

Nous allons essayer de nouveau. Une réponse fournit en fait des renseignements factuels liés au sujet de la question. Je demande au premier ministre s'il était présent en 2016 au moment où a eu lieu à son bureau une présentation de 14 pages sur le processus accéléré d'évaluation foncière.

Le premier ministre sait que la réponse est un oui ou un non. Voilà la plus simple réponse qui peut être fournie à ma question de savoir si le premier ministre était présent ou non. Cela ne prend pas une minute. Il s'agit simplement d'un oui ou d'un non. Tout énoncé qui ne contient ni le mot « oui » ni le mot « non » n'est pas une réponse. Ce n'est qu'une réaction. Le premier ministre nous donnera-t-il une réponse, soit un oui ou un non? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que des milliers d'erreurs ont été créées par notre système d'évaluation foncière depuis 2011 et que les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux. Chaque fois qu'il y a une erreur, cela a un impact sur les gens du Nouveau-Brunswick. C'est pour cette raison que, en tant que gouvernement, nous allons finalement corriger ces erreurs et la situation dans son ensemble.

Nos réponses aux questions du chef de l'opposition sont très simples : Nous voulons donner à l'ancien juge Robertson le temps nécessaire pour effectuer son examen approfondi et indépendant de ce qui a causé les erreurs dans les évaluations foncières cette saison et chaque année depuis 2011. Notre système d'évaluation foncière a créé des milliers d'erreurs, qui ont touché les gens du Nouveau-Brunswick. Encore une fois, le gouvernement va agir afin de rectifier la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Il a bien été confirmé que la situation actuelle était unique en son genre, dans l'histoire des évaluations foncières. Jamais auparavant des travaux de rénovation n'ont été inventés pour augmenter la valeur de propriétés. Il serait bien que le mandat du juge Robertson lui permette de confirmer l'unicité de la situation. Nous ne pouvons pas remonter dans l'histoire. La situation actuelle est unique, en ce sens que le premier ministre a bel et bien autorisé une accélération qui a créé le problème d'un seul coup. Il s'agit d'une situation unique dans l'histoire. Je continuerai d'essayer d'obtenir une réponse.

Essayons une autre question qui requiert une date. À quelle date le premier ministre a-t-il décidé d'ordonner l'accélération du système d'évaluation pour mettre le tout en oeuvre en un an? Nous savons que le premier ministre a ordonné l'accélération. Là n'est pas la question. Il est bien connu que le premier ministre a ordonné l'accélération du processus d'évaluation et a ensuite nié son intervention jusqu'à ce qu'il ne puisse simplement plus la nier. Le premier



ministre était écrasé sous les preuves ; j'aimerais donc savoir... Ce que je veux savoir, c'est la date. Tout énoncé qui ne contient pas de date est...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous encourageons vraiment le chef de l'opposition à permettre à l'ancien juge Robertson d'effectuer son examen indépendant et exhaustif. Le juge examinera ce qui a occasionné des milliers d'erreurs cette année, de même que chaque année depuis 2011, à cause du processus d'évaluation foncière entaché de problèmes.

Encore une fois, je dois exprimer mon désaccord quant aux propos tenus par le chef de l'opposition. Il dit que nos réponses ne le satisfont pas. Nos réactions ne le satisfont pas. Pourquoi ne commence-t-il pas par répondre à la question que je lui ai posée à quelques reprises maintenant au cours de cette semaine? Quel rôle a-t-il joué dans l'obtention d'un allègement fiscal pour Canaport LNG quand il était cadre chez Irving Oil? Le chef de l'opposition se vante sur son site Web d'avoir joué un rôle central dans la création de Canaport LNG. Quel rôle a-t-il joué dans l'octroi de l'allègement fiscal à Canaport LNG quand il était cadre chez Irving Oil en 2005?

M. Higgs : Je continuerai de chercher des réponses. Au cours de son entrevue télévisée avec Steve Murphy, le premier ministre a prétendu ne pas avoir participé à la prise de décision sur le sujet. Pourquoi le premier ministre dirait-il cela? Pourquoi a-t-il dit à Steve Murphy qu'il n'avait pas participé à la prise de décision, pour ensuite, deux ou trois jours plus tard, tenir une conférence de presse durant laquelle sa participation à la prise de décision a bel et bien été prouvée? Pourquoi le premier ministre ferait-il une telle chose? A-t-il parlé avec Steve Murphy? Je dirais qu'il doit des excuses à M. Murphy, car il n'a pas divulgué ce qu'il savait vraiment au sujet du scandale des évaluations foncières : qui a autorisé l'accélération, quand et pourquoi l'accélération a été autorisée. Je ne demande que des réponses, non pas des réactions, mais des réponses. Le premier ministre répondrait-il à la question?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme nous l'avons déjà expliqué au chef de l'opposition, nous avons demandé à l'ancien juge Robertson d'effectuer un examen approfondi, exhaustif et indépendant de ce qui s'est passé cette année pour causer des milliers d'erreurs et de ce qui s'est passé chaque année depuis 2011, pour causer des milliers d'autres erreurs.

De plus, nous allons créer un organisme, indépendant du gouvernement provincial, qui fera les évaluations foncières à l'avenir. Ceci, avec l'examen approfondi et indépendant fait par l'ancien juge Robertson, va nous aider à rectifier la situation une fois pour toutes. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent cela.



[Traduction]

Je dois demander de nouveau au chef de l'opposition s'il répondra à la question à laquelle un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick aimeraient, selon moi, connaître la réponse. Quel rôle a-t-il joué dans l'obtention d'un allègement fiscal pour le terminal de Canaport LNG quand il était cadre chez Irving Oil? Il s'en vante sur son site Web, il devrait donc dire aux gens du Nouveau-Brunswick quel rôle il a joué à cet égard.

M. Higgs : Le premier ministre a dit qu'il avait répondu à toutes les questions qui lui avaient été posées à la Chambre. Il n'a répondu à aucune d'entre elles, mais nous continuerons d'essayer. Je pense que le premier ministre connaît déjà la différence entre une réaction et une réponse. J'espère lui avoir enseigné au moins cela dernièrement.

Hier, mon collègue de Rothesay a posé une question très simple au premier ministre : Pourquoi le premier ministre a-t-il contourné la *Loi sur les enquêtes*? Je crois que le premier ministre l'a fait uniquement pour se protéger. En raison du scandale des évaluations foncières et des propos changeants que le premier ministre a tenus auprès des gens du Nouveau-Brunswick, il se trouve dans une situation où il devrait démissionner. Je pense que le premier ministre a retiré les pouvoirs des responsables de l'enquête pour se protéger. Je pose la question suivante : Est-ce le cas? Est-ce là le but de l'enquête, soit de permettre au premier ministre de sauver sa peau? Merci.

L'hon. M. Gallant : Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont été commises chaque année à cause du processus d'évaluation foncière entaché de problèmes. Voilà pourquoi nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen pour trouver ce qui s'était passé cette année et chaque année depuis 2011 qui a occasionné des milliers d'erreurs pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous prenons des mesures audacieuses et rigoureuses pour régler les problèmes une fois pour toutes parce que nous savons qu'ils ont une incidence sur les gens du Nouveau-Brunswick.

Voilà pourquoi nous avons aussi prolongé le délai de demande de révision. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent présenter une demande de révision jusqu'au 1^{er} août. Nous avons aussi dit très clairement aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils pouvaient signaler en tout temps une erreur commise dans leur évaluation foncière et qu'il n'y avait aucune date limite pour que le gouvernement la rectifie et la corrige. Nous nous sommes aussi engagés à créer un organisme indépendant du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières à l'avenir, pour que nous réglions les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : Je sais que le premier ministre aimerait faire croire aux gens qu'il s'agit simplement de problèmes de longue date qui se poursuivent, mais ce n'est pas le cas. Il s'agit de factures d'impôt inventées en raison d'un système dont le premier ministre a ordonné la mise en oeuvre accélérée. La situation est unique dans l'histoire : 15 000 appels ont été interjetés, et ce n'est pas fini. Nous n'avons jamais vu une situation pareille auparavant, car un premier ministre n'est



jamais intervenu directement auparavant pour essayer de dévaliser promptement les contribuables.

Au cas où le premier ministre y répondrait, je veux revenir sur une question visant les services. Je pose la question pour aider toutes les personnes qui ont été touchées. Le premier ministre pourrait-il confirmer qu'un évaluateur inspectera en personne tous les biens qui ont fait l'objet d'une facture d'impôt inventée? Le premier ministre avait indiqué précédemment que cela se produirait. Voilà qui signifie une visite à domicile et une inspection complète. Fournissons-nous un tel service aux personnes préoccupées qui veulent obtenir les faits?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que nous avons pris des actions très énergiques pour être capables de rectifier la situation une fois pour toutes.

De plus, nous avons repoussé au 1^{er} août la date limite à laquelle les gens peuvent présenter leur demande de révision. Nous avons aussi clairement indiqué aux gens du Nouveau-Brunswick que, s'il y avait des erreurs dans leur évaluation foncière, ils peuvent, n'importe quand, les signaler au gouvernement.

De plus, nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen indépendant et approfondi pour voir ce qui s'est passé, non seulement cette année, mais également depuis 2011, afin de connaître les raisons pour lesquelles il y a eu tant d'erreurs. Dans les cas où une formule arbitraire a été utilisée pour certaines propriétés, nous allons rectifier la situation ; cela est très clair.

[Traduction]

Nous sommes contents de voir que des milliers de gens du Nouveau-Brunswick ont fait une demande de révision. Ils méritent d'avoir recours au processus en question, et nous veillerons à ce que la situation soit rectifiée une fois pour toutes.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Higgs : La question était la suivante : Tous les foyers auxquels une facture d'impôt inventée a été attribuée seront-ils réellement inspectés par quelqu'un — par une vraie personne qui fournira un vrai service comme nous le voulons afin de faire ce qui s'impose pour les gens de la province? Encore une fois, aucune réponse n'est donnée. Un autre long discours vague est prononcé, mais aucune réponse n'est donnée.

Pendant tout l'été et jusqu'à l'automne, les versions changeantes du premier ministre animeront les médias sociaux : c'est-à-dire celles où le premier ministre dit qu'il n'était pas au courant, déclare ensuite qu'il ne s'agissait que d'une présentation de 15 minutes, puis affirme



qu'il n'est pas intervenu, puis celle où il y a la preuve qu'il a donné l'ordre d'apporter le changement.

Le premier ministre ne peut pas cette fois-ci revenir sur les propos qu'il a tenus comme il est revenu sur les promesses qu'il avait faites aux personnes âgées. Les propos du premier ministre sont enregistrés et circuleront sur les médias sociaux à la vue de tous, et les gens pourront les juger par eux-mêmes. Nous veillerons à ce que tout le monde sache que le premier ministre a truqué son enquête pour se protéger étant donné qu'il ne permet pas au juge Robertson d'accomplir le travail. Le premier ministre peut présenter des excuses et démissionner...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Nous encourageons fortement les gens de l'opposition à arrêter de mettre en doute la crédibilité de l'ancien juge Robertson. L'ancien juge Robertson a signé un contrat pour mener l'examen au nom des gens du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir les réponses et tirer les conclusions qu'ils méritent. Il examinera la situation de cette année et de chaque année depuis 2011 parce que notre processus d'évaluation foncière entaché de problèmes a occasionné des milliers d'erreurs.

Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson. S'il a signé le contrat en tenant compte du mandat et des ressources que ce dernier prévoit, je ne peux que supposer, et nous ne pouvons tous que supposer, qu'il estime être en mesure d'accomplir le travail pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous encourageons fortement les gens de l'opposition, dis-je bien, à arrêter de mettre en doute la crédibilité et l'intégrité de l'ancien juge Robertson. Nous les encourageons aussi fortement à lui permettre de faire son travail. Nous voulons aussi répéter aux gens de l'opposition que, lorsque nous recevons les recommandations, nous ne manquerons pas de régler les problèmes une fois pour toutes.

Appels d'offres

M. Jeff Carr : Ce sera bientôt la date anniversaire des contrats d'achat d'équipement de déneigement gâchés, que le ministre de Services Nouveau-Brunswick a accepté d'attribuer à une entreprise du Québec. Le ministre qui est actuellement ministre responsable du Conseil du Trésor a dû intervenir, corriger l'erreur et apporter un changement.

Après que de nombreuses questions ont été posées au fil du temps à l'Assemblée législative et lors de réunions du comité des corporations de la Couronne et du comité des comptes publics, nous avons demandé encore et encore si le processus de révision avait été entrepris et, si oui, s'il avait été fructueux pour les entrepreneurs et les entreprises de construction du Nouveau-Brunswick, pour protéger leur travail ici dans la province. J'aimerais demander au premier ministre aujourd'hui s'il fera une mise à jour sur le sujet, si le processus de révision a connu du succès et si on le met en oeuvre afin de protéger les gens du Nouveau-Brunswick.



L'hon. M. Fraser : Je veux remercier le député d'en face de la question. Évidemment, nous suivons le processus de passation des marchés publics, soit le processus en vigueur. Le processus était en vigueur quand le gouvernement précédent était au pouvoir aussi. Notre priorité en tant que gouvernement est de faire croître l'économie et de créer des emplois, c'est-à-dire d'offrir des possibilités aux gens au Nouveau-Brunswick. Nous continuons à faire cela, et c'est pourquoi nous investissons des sommes records dans les infrastructures.

Je peux dire aux parlementaires d'en face que j'ai visité bon nombre de leurs circonscriptions pour faire des annonces au cours des dernières semaines. Tenez-vous prêts, je reviens la semaine prochaine. Après l'ajournement de la Chambre, nous ferons des annonces dans des circonscriptions partout au Nouveau-Brunswick à propos des investissements majeurs que nous réalisons, particulièrement, je dirais, dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, car ces dernières constituent une partie importante de notre province. Nous continuerons à faire de tels investissements. Beaucoup d'investissements que nous réalisons sont faits en partenariat avec le gouvernement fédéral de M. Trudeau, qui croit aussi qu'il faut investir dans les infrastructures. Malheureusement, le chef de l'opposition n'y croit pas.

M. Jeff Carr : Vous pouvez dépenser tout l'argent que vous voulez. Vous pouvez dépenser tout l'argent de toutes les banques de la province, mais, si vous ne protégez pas les gens qui veulent des emplois et qui peuvent exécuter les contrats ici même au Nouveau-Brunswick, cela ne sert à rien. Si vous laissez l'argent des contribuables... Si vous permettez que de telles recettes sortent de la province et soient affectées à des entreprises d'ailleurs, vous ne protégez pas les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons vu le premier ministre permettre que PCS se retire de la province. Nous avons vu le projet à l'hôpital de Campbellton être attribué à une entreprise du Québec.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Jeff Carr : Le contrat d'achat d'équipement de déneigement gâché a été confié à une entreprise du Québec, et, maintenant, nous apprenons que le contrat de rénovation de l'hôpital Dumont sera aussi confié à une entreprise du Québec, pour un petit peu d'argent que les entreprises du Nouveau-Brunswick, ici dans la province, pourraient utiliser. Je demande au premier ministre aujourd'hui : Que fait-il pour protéger...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Fraser : Je suis content que le député d'en face ait soulevé, en particulier, le contrat pour le sel. Je sais que le député de Sussex a fait des observations d'ordre politique en disant que nous faisons de la politiaillerie et que nous n'aidons pas sa collectivité. Nous annonçons des travaux d'infrastructure importants dans le village de Sussex. En fait, il s'agit d'un des endroits où j'irai de nouveau la semaine prochaine, et je m'assurerai d'inviter le député de



Sussex à se joindre à moi pour faire part de la bonne nouvelle à la communauté qu'il a été élu pour représenter.

Je renvoie les gens d'en face à un éditorial dans le *Kings County Record*. Il est dit dans cet éditorial : Ne jetez pas le blâme sur la province du Nouveau-Brunswick parce qu'on ne parle plus de sel. Le sel a déjà été exploité dans la province. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a été avisé que l'entreprise n'exploiterait plus le sel. Nous avons agi de manière responsable. Nous avons lancé un appel d'offres. Cinq soumissionnaires y ont répondu, et je peux vous dire que, du sel, nous en avons pour notre argent. Dans l'éditorial du *Kings County Record*, le journal de la collectivité où réside le député de Sussex, il est dit que ce dernier doit arrêter de faire de la politicaillerie en ce qui a trait au contrat pour le sel.

M. Jeff Carr : Il est assez évident aujourd'hui que le premier ministre ne veut pas se lever et dire aux gens du Nouveau-Brunswick comment il protège leurs emplois dans la province. Peu après que nous avons commencé à poser les questions, il y a un an ou deux, sur ce que le premier ministre fait, il a chargé Susan Holt, une employée de son bureau, de préparer un plan d'action sur la passation de marchés publics, dont les commerçants de la province ont beaucoup discuté. Les gens demandent des changements pour leur protection.

Je vais lire un petit extrait de la plateforme du premier ministre :

Offrir de meilleures possibilités aux entreprises du Nouveau-Brunswick d'obtenir des contrats gouvernementaux en ajoutant les avantages industriels et régionaux au pointage du processus de soumission pour les approvisionnements.

Si le premier ministre a agi de la sorte, je serais ravi d'en entendre parler et j'aimerais connaître la raison pour laquelle les travaux de rénovation de l'hôpital Dumont sont confiés à une entreprise du Québec, tandis que deux entreprises locales au Nouveau-Brunswick ont fait une proposition proche de celle du soumissionnaire choisi et n'ont pas obtenu le contrat. Des recettes s'élevant à des millions de dollars iront hors de la province. Monsieur le premier ministre, qu'allez-vous faire à ce sujet?

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Fraser : Je pense que je dois rappeler au député d'en face que notre province est axée sur les exportations. Je pense que ses paroles indiquent qu'il veut ériger des murs autour de notre province. Il a peut-être l'attitude de M. Trump, mais nous ne l'avons certainement pas. Nous voulons faire des affaires en dehors de la province et nous voulons favoriser la croissance des entreprises du Nouveau-Brunswick. Nous y travaillons très fort chaque jour.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.



L'hon. M. Fraser : Notre province est axée sur les exportations. Partout dans la province, nous avons des entreprises avec lesquelles j'ai eu des entretiens chaque semaine et qui accomplissent des choses extraordinaires. Ces entreprises font affaire avec des gens d'un peu partout en Amérique du Nord et d'un peu partout dans le monde. Si nous examinons l'attitude dont parle le député d'en face... Il veut construire un mur autour de la province afin que nous ne puissions pas travailler hors de la province, mais que nous nous renfermions totalement. Je peux dire que ce n'est pas la voie que nous empruntons. Le Nouveau-Brunswick est favorable aux affaires, et nous continuerons de travailler avec nos petits entrepreneurs et de faire des investissements dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé.

Industrie forestière

M. Coon : J'ai déposé deux projets de loi à l'Assemblée législative qui nous auraient aidés à protéger l'exemption historique du tarif sur le bois d'oeuvre résineux accordée au Nouveau-Brunswick. En 2015, j'ai présenté un projet de loi qui aurait annulé la décision de l'ancien gouvernement conservateur d'augmenter l'approvisionnement de bois d'oeuvre résineux provenant des terres de la Couronne ; une décision qui, à l'époque, pouvait menacer l'avenir des scieries indépendantes locales de notre province, et je l'avais souligné. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai proposé d'apporter des modifications à la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* qui auraient renforcé le marché du bois provenant des terres privées. Les deux projets de loi ont été rejetés. Qu'a l'intention de faire le premier ministre dans sa nouvelle stratégie promise de gestion des forêts qui permettrait de rétablir l'exemption du tarif sur le bois d'oeuvre résineux accordée au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Melanson : Je veux assurer au député d'en face que le premier ministre, le gouvernement actuel, l'industrie et le gouvernement fédéral font tout leur possible pour conserver notre exemption des droits compensateurs qui nous sont imposés par le gouvernement des États-Unis.

Je pense qu'il faut prendre en considération le fait que l'industrie du bois d'oeuvre résineux du Nouveau-Brunswick se développe dans des conditions équitables, ce qui ne lui confère aucun avantage au moment où elle exporte du bois aux États-Unis, et le gouvernement provincial ne subventionne pas l'industrie en question, contrairement à ce qu'affirme le gouvernement américain. Je pense qu'il est très important que le gouvernement actuel fasse tous les efforts nécessaires pour rassurer l'industrie que nous voulons obtenir de nouveau l'exemption, étant donné que nous en avons tiré profit au cours des 35 dernières années.

M. Coon : Le président de la Fédération des propriétaires des lots boisés du Nouveau-Brunswick a affirmé la semaine dernière que son groupe avait défendu ses intérêts auprès de gouvernements successifs pour veiller à ce que les propriétaires de terrains boisés privés jouent un rôle plus important au sein de l'industrie, en disant qu'il fallait régler la situation relative à la commercialisation du bois des terres privées sinon elle pourrait devenir défavorable pour nous.



L'une des façons dont la situation relative à la commercialisation pourrait être améliorée à l'heure actuelle, c'est si le gouvernement appliquait la disposition de la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* portant sur l'approvisionnement proportionnel comme l'a recommandé la vérificatrice générale. Le premier ministre demandera-t-il au ministre du Développement de l'énergie et des ressources d'appliquer la disposition portant sur l'approvisionnement proportionnel pour renforcer la position du Nouveau-Brunswick dans les négociations en vue de conclure un nouvel accord sur le bois d'oeuvre résineux?

L'hon. M. Doucet : C'est certainement un plaisir pour moi de répondre à la question. Nous travaillons très fort et avec diligence à notre exemption du tarif sur le bois d'oeuvre résineux et nous y travaillons à l'échelle des Maritimes. Nous estimons que nous devrions bénéficier d'une exemption s'appliquant à la région de l'Atlantique.

Je veux simplement clarifier certains des faits présentés par le député d'en face. Il peut s'exprimer dans les médias et raconter son histoire, mais il demeure que l'approvisionnement en bois provenant de terrains boisés privés a plus que doublé — doublé — depuis le ralentissement économique. Il a doublé depuis le ralentissement économique et il est passé de 800 000 m³ en 2008 pour atteindre 2 millions de mètres cubes en 2015-2016 et en 2016-2017. L'approvisionnement en bois est passé de 800 000 m³ à 2 millions de mètres cubes. Il s'agit de l'approvisionnement en bois provenant de terrains boisés privés.

L'autre élément ce sont les taxes qu'ils ont été en mesure de...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : Vendredi, il a été annoncé que le gouvernement nommerait finalement un négociateur principal pour représenter les intérêts du Nouveau-Brunswick à Ottawa et à Washington. L'annonce vient 18 mois après que le Maritime Lumber Bureau a cessé de jouer le rôle en question pour le Nouveau-Brunswick. Pourquoi a-t-il fallu 18 mois et l'imposition de droits injustes sur les exportations de bois d'oeuvre résineux provenant des scieries du Nouveau-Brunswick pour que le premier ministre nomme finalement un négociateur principal afin de défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire maintenir l'exemption historique accordée à la province?

L'hon. M. Melanson : Je pense que les intérêts de la province sont bel et bien défendus. Le premier ministre, le ministre du Développement de l'énergie et des ressources et moi défendons clairement ses intérêts. L'industrie en question au Nouveau-Brunswick défend aussi les intérêts de la province. Quand nous avons reçu la malheureuse décision il y a quelques semaines, nous croyions, en fonction de la décision — la décision américaine préliminaire —, que les gens étaient conscients que l'industrie n'était pas subventionnée au Nouveau-Brunswick, selon les taux tarifaires imposés au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais revenir au sujet des propriétaires de terrains boisés privés. Ils jouent un gros rôle essentiel dans l'approvisionnement en bois pour l'industrie. Nous en sommes conscients et



nous travaillons en fait avec eux puisque l'industrie et les propriétaires de terrains boisés privés font tous partie de l'initiative visant le bois d'oeuvre résineux, par laquelle nous voulons conserver notre exemption...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Impôt foncier

M. Higgs : Je continuerai de chercher des réponses, c'est-à-dire des réponses à des questions qui ont été posées, mais auxquelles, évidemment, aucune réponse n'a été donnée.

Une autre question que j'ai posée au premier ministre précédemment, à laquelle j'espère obtenir une réponse, vise à savoir si son bureau a ordonné d'engager une entreprise pour évaluer l'installation de GNL et pour en réduire le taux de 67 %. Si ce n'est pas le cas, le premier ministre devrait dire aux gens du Nouveau-Brunswick quand il a appris que l'entreprise en question se chargeait de l'évaluation. Le Cabinet du premier ministre a-t-il approuvé la décision d'engager la société nationale d'experts-conseils pour évaluer le terminal de GNL, ce qui a donné lieu à une baisse de 67 % de son évaluation? Merci.

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu en ce qui concerne le processus, auprès des médias. Le tout a été médiatisé il y a plusieurs semaines.

Je pense que les gens du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'opposition, pourraient comprendre que les employés du gouvernement se sont retrouvés dans une situation où il leur était demandé de faire l'évaluation foncière d'un terminal de GNL, qui est de toute évidence une infrastructure unique pour laquelle il faudrait un certain type d'expertise, et qu'ils ont donc sollicité cette expertise.

Je veux contester ce que le chef de l'opposition dit, cependant, car il oublie constamment de mentionner que nous avons annulé l'allègement fiscal qui avait été accordé en 2005. Grâce aux mesures que nous avons prises, Canaport LNG paiera plus d'impôts. Grâce aux mesures que nous avons prises, la ville de Saint John recevra près de cinq fois plus d'impôts du terminal de Canaport LNG. Le chef de l'opposition semble toujours oublier de tels faits.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Compte tenu donc de la situation et de notre volonté de mettre tous les faits sur la table, je donnerai au premier ministre une autre occasion de contribuer à une oeuvre de bienfaisance, une oeuvre de bienfaisance pour sa propre cause. Hier, j'ai dit au premier ministre que Terry Seguin avait accepté de jouer le rôle de modérateur lors d'une séance de questions et réponses au Playhouse. Le premier ministre peut me poser des questions, et j'y répondrai. Puis, je lui poserai des questions, et il y répondra. Le tout se fera de manière ouverte, honnête et complètement transparente. Nous pourrions recueillir beaucoup d'argent



pour une oeuvre de bienfaisance, mais il faudrait bel et bien que le premier ministre réponde vraiment aux questions. Le premier ministre acceptera-t-il de le faire?

L'hon. M. Gallant : Je me demandais si je devais le souligner, mais je vais le faire. Le député pensait de toute évidence que j'allais lui demander quel rôle il avait joué dans l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL, et, ensuite, il avait une réponse toute faite, notée sur la page que Dominic Cardy lui a donnée, lui indiquant qu'une fois que le premier ministre demanderait quel rôle il avait joué dans l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL, le chef de l'opposition devrait lire le bout de papier et demander un débat sur le sujet. Le député a oublié de bien écouter la réponse, car, en fait, je n'ai pas mentionné la question. Cependant, je vais le faire cette fois-ci.

Le terminal de GNL a obtenu un allègement fiscal en 2005. Le chef de l'opposition se vante sur le site Web du Parti progressiste-conservateur d'avoir joué un rôle central à cet égard. La situation est arrivée en partie parce qu'un allègement fiscal avait été accordé, un allègement fiscal qui ne devait pas être accordé et que nous avons annulé. Grâce à l'annulation, le terminal de GNL paie plus d'impôts, et la ville de Saint John reçoit presque cinq fois plus d'impôts. Maintenant, je vais prononcer la phrase que le député pensait entendre précédemment afin de passer à la réponse toute faite que Dominic Cardy a préparée pour lui. Je demande au député de répondre à la question suivante : Quel rôle a-t-il joué dans l'attribution d'un allègement fiscal à Canaport LNG?

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : La situation évolue. Je sais que le premier ministre est contrarié du fait que Dominic Cardy collabore avec nous et non avec lui. Je sais que cela le préoccupe beaucoup.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

M. Higgs : Un jour, il racontera peut-être l'histoire dont il est question, mais cela est peu probable.

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

M. Higgs : Il est dommage que le premier ministre soit si terrifié d'être placé dans une situation où il serait tenu de fournir des réponses. À l'Assemblée législative, nous posons des questions, mais je suis prêt à participer à un débat dans un autre contexte, où nous pouvons tous les deux parler à tour de rôle. Je n'ai pas peur de répondre honnêtement à toute question. Je le fais chaque jour. Si le premier ministre veut savoir comment le faire, il aimerait peut-être me



rejoindre pendant la mêlée de presse, et nous pourrions répondre aux questions, là, dehors. Nous le ferons tout de suite. J'irai dehors après la séance et j'attendrai là le premier ministre. Nous tiendrons la discussion sur toutes les questions là-bas avec les médias. Le premier ministre acceptera-t-il que nous discutons? Faisons-le.

L'hon. M. Gallant : Je remercie le chef de l'opposition de m'inviter à une querelle d'écoliers dans la cour, en dehors de l'école, près du chêne, cependant, nous croyons que les gens du Nouveau-Brunswick veulent que nous, en tant que leur gouvernement...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : ...et les gens du Nouveau-Brunswick voudraient que l'opposition, aussi, soit sérieuse en ce qui concerne les situations importantes dans lesquelles ils se trouvent. Ils veulent que nous mettions l'accent sur la croissance économique. Ils veulent que nous apportions des améliorations et que nous investissions stratégiquement dans l'éducation et les soins de santé, et ils veulent que nous mettions de l'ordre dans les finances de la province.

Eh bien, je peux vous dire que nous travaillons fort chaque jour avec les gens du Nouveau-Brunswick pour accomplir cela. Nous avons réduit le déficit de moitié tout en investissant davantage dans l'éducation, tout en investissant davantage dans les soins de santé et tout en faisant croître l'économie. Nous sommes contents du fait que, grâce à la collaboration avec les gens du Nouveau-Brunswick, l'économie de la province a enregistré une croissance pendant deux années consécutives, en 2015 et en 2016, ce qui est beaucoup mieux que les années de repli pendant le mandat du chef de l'opposition, lorsqu'il était ministre des Finances.

